



LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

📍 : 1 impasse du Char Aquitaine.
83 100 TOULON
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)
06.88.80.39.44
✉ : lagodasse83@orange.fr
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.
Affiliée à l'A.N.C.V.



OCTOBRE 2020

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.



Dimanche 4

RANDONNEE « le Pain de Munition » à Pourrières

Randonnée pédestre de 4 heures 30, ↔ 14 km ↑↓ 624 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage de Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animatrice : Jeanne



Dimanche 11

29^{ème} ASSEMBLEE GENERALE

La présence des personnes invitées est vivement souhaitée afin d'assurer le bon déroulement de l'assemblée.
Ne pas oublier le certificat médical ou questionnaire de santé.



Mardi 13

CEUILLETTE de pommes « château d'Astros » à Vidauban

Rendez-vous 9 heures 15 parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Tarif des pommes : 1.10€/kg (à partir de 50kg). Randonnée dans le domaine de 2 heures. Prévoir chaussures de marche et pique-nique (dans le parc du château).

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € -16 ans = 0.5 €

Animateur : Alain



Vendredi 16

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30, au Bowling de Provence à La Garde. Tarif de la partie : 3.5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain





Dimanche 18

RANDONNEE « Le Rocher de Roquebrune » par Le Muy

Randonnée pédestre avec quelques passages sportifs de 4 heures 40, ↔ 9 km ↑↓ 900 m. Rendez-vous 8 heures 45, parking covoiturage de Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



Vendredi 23

RANDONNEE champêtre (lieu non défini)

Rendez-vous 9 heures parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir pique-nique, boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



Dimanche 25

RANDONNEE ou VTT « Lac des Escarcets » Le Cannet des Maures

Randonnée de 4 heures 30, ↔ 12 km ↑↓ 80 m. Rendez-vous 8 heures 50, parking covoiturage de Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche ou VTT et pique-nique.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



Vendredi 30

RANDONNEE champêtre (lieu non défini)

Rendez-vous 9 heures parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir pique-nique, boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



Joyeux anniversaire à Alain M (7), Christelle (14), Alain O (20), Jacqueline et Sylviane (25), Florence M (30) et Nathalie Mar. (31)

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 8 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.



Crédit Municipal de Toulon

UNE IDÉE SOCIALE DE LA BANQUE